COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 11.11.1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: J.S./ 6329072 / Dossier 383

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : [redacted]
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 215001U11C1

Etablissement : IPEPS ORIENTATION TECHNOLOGIQUE
RUE AUX LAINES,69
4800 VERVIERS

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
X Provincial et comunal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : IPEPS VERVIERS O. TECHNOLOGIQUE
adresse complète : 69, rue Aux Raines 4800 Verviers
n° de matricule : 452 - 6 - 329 - 072
n° de téléphone : 087 31 33 81 Fax 087 - 31.31.77.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 21 5001. U 11 C1 (3)

TRAVAUX PRATIQUES DE BASE EN INSTALLATIONS ELECTRIQUES DOMESTIQUES

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 2 pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

O (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
degré : inférieur (1) ~~supérieur~~ (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : /

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : /

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1 pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Travaux pratiques de base en montages électriques	PP	240
Technologie et méthodes de travail	CT	40

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes 280

11. Date de la proposition du P.O. : 07 JAN 1993

Signature du :
~~Chef d'établissement de la C.F. (1)~~
Représentant du P.O. subventionné (1)

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Avis FAVORABLE - Voir remarques en annexe

Pour le l'inspecteur DUEZ

Date : 28/01/93

Signature :

G. SERVAIS

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

OBSERVATIONS RENCONTREES

Motivation de la décision

Date : 8 FEV. 1993

Signature :

J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

Annexe 1

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

- amener l'étudiant à être capable de réaliser et de dépanner des installations domestiques simples et de lui faire prendre conscience de l'importance du respect des règles de sécurité et des normes en vigueur.

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Tout candidat à l'unité de formation
devra faire les preuves des capacités suivantes:

FRANCAIS

* Comprendre à l'audition, de manière globale, sélective ou détaillée (suivant le cas) un message simple lu, enregistré, radiodiffusé ou télévisé, exprimé dans un vocabulaire courant et une syntaxe simple

* Lire à haute voix un message, avec expression, fluidité et une prononciation correcte

* S'exprimer oralement dans une langue simple tendant vers la plus grande correction phonétique, lexicale et syntaxe possible; demander ou donner une explication, etc..

* Comprendre à la lecture les idées essentielles d'un texte simple; replacer dans l'ordre chronologique les différentes actions d'un récit.

* Retranscrire sans fautes un texte ne comprenant pas de difficultés majeures; écrire correctement sous la dictée un message ne présentant aucune difficulté lexicale ou grammaticale majeure.

MATHEMATIQUES

LE CALCUL ET LES NOMBRES

* Ordonner une liste de nombres décimaux positifs. La liste comporte trois nombres de même partie entière; leur partie décimale comporte au plus trois chiffres.

* Effectuer sur deux nombres décimaux positifs une opération isolée:
  - une addition
  - une soustraction
  - une multiplication

  Les nombres ont quatre chiffres au plus et sont compris entre 0,001 et 9999

* Effectuer sur des nombres entiers positifs une division. Les nombres ont quatre chiffres au plus. Le quotient est entier et le reste correspondant est nul.

* Calculer le carré d'un nombre décimal positif. Les nombres ont quatre chiffres au plus et sont compris entre 0,001 et 9999.

* Multiplier et diviser mentalement un nombre entier positif par 2, 4, 5, 25, et 9.

LES FRACTIONS

* Ordonner une liste de fractions. La liste comporte trois fractions à termes entiers positifs, les dénominateurs étant égaux.

* Prendre une fraction d'un nombre entier. Les fractions sont irréductibles et choisies dans la gamme des fractions élémentaires couramment rencontrées (1/2, 1/3,...,2/3, 1/10, 2/100)

LA REPRESENTATION GRAPHIQUE

* Mesurer un segment à l'aide d'une règle graduée. La précision exigée est celle permise par l'instrument.

* Mesurer un angle inférieur à un angle plat en utilisant un rapporté gradué en degrés. La précision exigée est celle permise par l'instrument.

* Exécuter les tracés géométriques suivants:

  - un segment de longueur donnée
  - un cercle de rayon donné
  - un secteur angulaire d'amplitude donnée
  - un rectangle connaissant les mesures de coté
  - un carré connaissant la mesure de coté
  - un triangle rectangle connaissant les mesures des côtés de l'angle droit

LE SYSTEME METRIQUE

* Convertir, en utilisant les unités du système métrique, les unités de longueur, d'aire et de volume.
  Les conversions se limitent aux unités d'usage courant et revetent un caractère courant.

* Calculer:
  - le périmètre et l'aire d'un carré
    d'un rectangle
    d'un cercle ou d'un disque

  - le volume d'un parallélipipède rectangle, d'un cube

  Les mesures sont connues
  Les formules doivent être connues

Une épreuve d'admission ayant un caractère diagnotic sera organisée afin de vérifier si l'étudiant détient les capacités énoncées ci-dessus.

Est dispensé du test d'admission le candidat titulaire au moins d'un CEB

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT ET DE REGROUPEMENT

DEDOUBLEMENT

Il est recommandé que le groupe classe ne soit pas supérieur aux possibiltés de l'équipement (logettes individuelles, matériel disponible, etc..

REGROUPEMENT

Les regroupements sont autorisés pour les exercices de même nature lors des travaux pratiques.

Annexe 4.

1. **Travaux pratiques**

Au terme de sa formation l'élève sera capable de:

- dénuder correctement un fil (mono ou multi-brins);
- dénuder et préparer un câble;
- réaliser des oeillets en vue du raccordement d'un boîtier téléphonique;
- réaliser des torsades;
- rassembler correctement les fils en vue du raccordement par "connex" dans une boite de dérivation;
- cintrer des tubes Thl et Tal en fonction de l'emplacement des appareils à raccorder (respect des normes de sécurité, respect du rayon minimum de courbure);
- fixer correctement les tubes préalablement préparer;

- réaliser des installations simples de type apparent sous tubes ou par câbles disposés en nappes comprenant:
    - des interrupteurs unipolaires, bipolaires, double allumage, deux directions, inverseurs, deux directions bipolaires;
    - des prises de courant;
    - des luminaires;
    - des protections;
    - des circuits de mise à la terre.

- de détecter des pannes simples:
    - protections défectueuses;
    - ruptures de fils;
    - contacts défectueux.

2. **Technologie**

- différencier les différents types de cable;
- citer les principales utilisations des différents types de câbles;
- justifier le choix de la section d'un câble;
- différencier les types d'interrupteurs et d'inverseurs en spécifiant leurs fonctions;
- citer et donner les champs d'application des différents types de luminaires;
- citer et définir le champs d'application des différentes protections (thermiques, magnétiques, magnéto-thermiques, différentielles);
- énumérer les dangers des protections surdimensionnées.

Tout au long de la formation, le chargé de cours fera systématiquement référence à la réglementation en vigueur et illustrera celle-ci par des exemples simples.

Annexe 5

Evaluation des capacités terminales.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans son apprentissage des réalisations pratiques et des méthodes de travail, l'évaluation sera formative.
Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignant.
Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au point 1.

3. Il est important que l'appréciation du professeur soit fondée sur des critères précis :
   - qualités des travaux accomplis ;
   - respect de l'environnement et du matériel ;
   - respect des consignes de travail (sécurité personnelle et collective, rapidité d'exécution, économie et soin).

4. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

5. Une épreuve pratique sera organisée.
Elle comprendra, dans le respect des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur, la réalisation d'une installation électrique domestique de "type apparent" comprenant au moins :
   - un système d'éclairage commandé en double allumage et/ou deux directions ;
   - une prise de courant ;
   - les protections adéquates.

   La réalisation de l'installation permettra en outre d'évaluer les compétences en technologie.

Le seuil de réussite est fixé à 60%.

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant.

reçu le 28/01/93 - traité le 28/01/93 - remis le 29/01/93 - RF 549

REGIME 1.
ANNEXE AU DOSSIER PEDAGOGIQUE - PHASE 1 - 93 / 383 U

rubrique 12 - Observations du service d'inspection.

Concerne l'établissement :
6.329.072
I.P.E.P.S. ORIENTATION TECHNOLOGIQUE
Rue-Aux-Laines, 2 - 4800 - VERVIERS

Réseau : PROVINCIAL

Intitulé de l'U.F.
TRAVAUX PRATIQUES DE BASE EN MONTAGES ELECTRIQUES

Niveau :
Secondaire ~~supérieur~~ inférieur de Transition

Dossier réseau codifié --> 21.50.01.U.11.C.1

Inspecteur: 104 --> 110 Pour J. DUEZ --> G. SERVAIS

Approbation:
Dépêche:

Avis de l'inspection :

Remarques:

1°. INTITULE:
Afin d'être davantage représentatif des finalités et du contenu du programme minimum de l'UF, l'intitulé TRAVAUX PRATIQUES DE BASE EN MONTAGES ELECTRIQUES sera modifié comme suit --> TRAVAUX PRATIQUES DE BASE EN INSTALLATIONS ELECTRIQUES DOMESTIQUES.

2°. annexe 2 - CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES:
...
Epreuve d'admission:
Il convient de signaler que l'épreuve d'admission porte sur les capacités à détenir.

3°. annexe 3 - RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT OU DE REGROUPEMENT:
Remplacer ... cours pratiques... par exercices de même nature lors des travaux pratiques.

4°. annexe 4 - PROGRAMME

1. Travaux pratiques
...
8e alinéa: remplacer câblage par câbles ...disposés en nappes...

2. Technologie:
6e alinéa: ajouter les protections différentielles.

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Direction générale de la formation, de la promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement de promotion sociale

1040 BRUXELLES, le
rue de la Science 43
Tél. 02/238.86.11
Fax. 02/238.87.32

21. 01. 97

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur Délégué
CPEONS

rue des Halles, 13

1000 BRUXELLES

→ CH

22 JAN 1997
1986-01-S

Votre lettre du	Vos références	Nos références (à rappeler dans la réponse)	Annexe(s)
		YD/dossier pédagogique n° 473	

OBJET : **Dossiers pédagogiques de Régime 1.**
Unité de formation: "Réfrigération industrielle, pompes à chaleur, climatisation et conditionnement de l'air".
Classement: Enseignement Secondaire Supérieur de Qualification
Code Référence: 28 41 01 U 22 C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Cette dépêche annule et remplace celle du **12 mai 1993** relative au même objet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration ff.,

G. SCHMIT